

Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de CADENET *Mis en ligne le 29/09/2022*

N° 61 /2022

Session du 26 septembre 2022

L'an DEUX MIL VINGT DEUX ET LE 26 septembre
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la
présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 20 septembre 2022

Présents : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, DUVAL, RAOUX-JACQUEME,
BOISGARD, BOY-COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, JAUBERT,
GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY, SCHOFFIT, RIPERT, BASTIE, SEVE,
VOREUX, LACOSTE, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK

Absents : XX

Absents excusés : MANGANARO, BERGE, MARTIN

Procurations :

Mme BERGE

a donné procuration à Mme LAVOREL

M. MANGANARO

a donné procuration à M. LORIEDO

M. MARTIN

a donné procuration à Mme RAOUX

SUBVENTION A L'ASA CADENET PUYVERT

Monsieur Marc DUVAL, adjoint délégué à la vie économique, au tourisme et à
l'environnement, indique à l'assemblée que chaque année, des crédits sont inscrits à
l'article 65737 F°92 pour subventionner l'Association Syndicale Autorisée de CADENET-
PUYVERT qui gère les canaux d'irrigation du territoire.

Cette ASA nous autorise à déverser les eaux pluviales qui sont de la compétence
communale dans ses propres réseaux.

En soutien à l'agriculture irriguée par le réseau gravitaire, il est proposé de verser une
subvention 2022 de 10 200€ à l'ASA CADENET-PUYVERT.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de verser à l'ASA CADENET-PUYVERT la subvention 2022 de 10 200 € qui
figure à l'article 65737 F°92 du Budget Principal de la Commune.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT

